

# Article 222

## Journal pour les Droits de l'Enfant

N° 38

2<sup>e</sup> trimestre 2009

---

<http://www.enfant.org>

[Retour au sommaire des journaux](#)

[Retour au sommaire en français](#)

[Retour page d'accueil](#)

---

[pole-sante@mediateur-republique.fr](mailto:pole-sante@mediateur-republique.fr)

à : [ame@enfant.org](mailto:ame@enfant.org)

envoyé le : 9 Février 2009

*RE: la circoncision rituelle peut-elle être pratiquée dans un hôpital public ?*

En l'état actuel du droit, et à la suite notamment de la modification de l'article 16-3 du Code civil, les circoncisions rituelles sont, si ce n'est autorisées, tout au moins tolérées.

Ceci étant, la réalisation de circoncisions à visée religieuse doit être entourée d'un certain nombre de garanties dans la mesure où elle expose les professionnels et établissements de santé à la mise en jeu de leur responsabilité selon les règles de droit commun.

Par ailleurs, faute d'intérêt thérapeutique, le juge se montrera généralement plus exigeant sur l'appréciation des conditions de réalisation de l'intervention.

Ainsi, il est notamment impératif de s'assurer de la parfaite information du patient (et/ou de ses représentants légaux) sur les risques fréquents ou graves, y compris ceux exceptionnels, que comporte cette intervention et les soins y afférents (anesthésie, soins postopératoires...).

De même, le consentement écrit de chacun des titulaires de l'autorité parentale doit être exigé.

En ce sens, une décision de la Cour d'appel de Paris du 29 septembre 2000 retient la responsabilité civile du médecin qui s'était contenté du recueil du consentement d'un seul parent pour procéder, sur un enfant mineur, à une circoncision rituelle.

En tout état de cause, l'intervention doit être réalisée au sein d'un établissement de santé, par un médecin disposant des compétences et qualifications requises (chirurgien urologue).

*signature de Pôle Santé Sécurité des Soins*

---

## REVUE DE PRESSE

### **Décès après opération des amygdales : une complication exceptionnelle**

La *Société française d'oto-rhino-laryngologie* a fait part de sa consternation vendredi après le décès d'une fillette d'une hémorragie interne, 12 jours après une ablation des amygdales, soulignant qu'il s'agit d'une complication exceptionnelle.

Une petite fille de 4 ans et demi est décédée samedi dernier d'une hémorragie interne, 12 jours après avoir été opérée des amygdales dans un hôpital d'Avignon, selon le parquet de Tarascon (Bouches-du-Rhône) qui a ouvert une information judiciaire. La *SFORL* a rappelé dans un communiqué "qu'il s'agit d'une complication exceptionnelle, mais que le risque hémorragique existe après l'intervention, jusqu'à cicatrisation complète (qui survient au bout de 2 semaines). Les consignes postopératoires doivent être scrupuleusement respectées, et on doit s'assurer de la disponibilité d'une équipe chirurgicale à proximité pendant cette période".

A l'occasion du congrès de la *SFORL* en octobre, les oto-rhino-laryngologistes avaient appelé à la vigilance quant au suivi médical après une amygdalectomie.

**laprovence.com - 06/02/09**

### **Baby bled to death after circumcision, inquest told**

A 9 week-old baby boy bled to death hours after being circumcised, an inquest was told. Celian Noumbiwe was operated on in 2007 at a doctor's surgery in Reading but later his parents opened his nappy and found a "huge amount" of blood.

Recording a narrative verdict, the Berkshire Coroner criticised the lack of advice given to the couple on postoperative care, noting that the emergency number given to them did not work. After the surgery, Carole Youmby and her partner, Monthe Bautrel, originally from France, were encouraged to leave the surgery with the baby within ten minutes when he should have been observed for longer, the court was told. Ms Youmby said that she had been told that the child's nappy should not be changed for four hours. After calling the emergency number several times, the couple decided to call their GP in the morning. The next day, February 22, 2007, the child was taken from his home in Slough to the nearby Wexham Park Hospital where he died in his mother's arms.

**timesonline.co.uk - 13/02/09**

### **Council defends circumcision error**

The *Medical Council of Thailand* has come to the defence of a male nurse at

a clinic who mistakenly circumcised a boy who wanted to have an abscess in his mouth removed. On Thursday, Rattanaporn Manaschuen, the mother of the 12-year-old boy, complained to the Public Health Ministry after her son was circumcised at a clinic in on Monday. She said the boy actually went there for treatment of an abscess in his mouth. *Acting Medical Council* president Somsak Lohlekha said it was a case of miscommunication. Dr Somsak said the doctor at the clinic correctly diagnosed the boy with a mouth abscess and did nothing wrong. The doctor wrote "excision" on an order assigning the nurse to perform the operation. But the male nurse confused "excision" with "circumcision" and proceeded to cut off the boy's foreskin. Dr Somsak said the mistake was unintentional. He said the doctor was not to blame, although the matter would go before a council panel on medical ethics. "Usually, a circumcision is a minor operation and a doctor can assign a nurse to do it," Dr Somsak said. He said looking on the bright side, the accidental circumcision would help the boy keep his genitalia clean and lower the risk of cancer.

**bangkokpost.com - 24/01/09**

### **Circoncision : une députée UMP veut nous faire tous payer pour couper un bout de zizi proprement !**

Il fallait que cela arrive. Il fallait bien qu'un jour, un responsable politique propose que la circoncision soit remboursée par la Sécurité Sociale ! Ce jour est arrivé, et ce responsable

politique est une femme. Elle est jeune, charmante et dynamique... et elle aime voyager. Elle participe, en tant que parlementaire, à différents groupes d'amitié, à la fois vice-présidente du groupe France-Arménie et du groupe France-Tunisie, membre du groupe France-Israël, du groupe France-Etats-Unis, du groupe France-Espagne, du groupe France-Finlande.

Elle s'appelle Valérie Boyer, elle est députée UMP des Bouches-du-Rhône, élue à Marseille en juin 2007, déléguée au Grand Projet de Ville et au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Proche de Gaudin, tout en se disant à l'écart des conflits de personnes et de courants, (prudente en plus !) elle est aussi Conseillère communautaire de la Communauté urbaine. Elle fait, en outre, partie de la commission parlementaire des Affaires culturelles, familiales et sociales, de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances. Elle s'est illustrée en 2008 par la publication d'un rapport sur l'obésité des enfants qui déclencha une vaste campagne nationale de prévention. A part son goût prononcé pour les voyages et la découverte des autres cultures, son intérêt pour les communautés et la cohésion sociale, Valérie Boyer aime travailler dans le domaine de la santé publique dans un objectif préventif. On ne va pas lui en vouloir, la prévention c'est dans l'air du temps. Quitte à dépenser l'argent des contribuables autant que les causes qu'elle défend la rendent populaire, et rapportent des voix favorables à son parti. A Marseille, les élus de tous bords savent envoyer leur filet là où la pêche est bonne et sur ce coup là, la députée-adjointe au maire tente une belle prise. Les communautés juives et musulmanes ne manqueront pas d'y voir un signal fort de la part de l'UMP. Il faut dire qu'à Marseille on cultive déjà depuis plusieurs années le dialogue interreligieux au nom de la laïcité ouverte par le biais de « Marseille Espérance », structure financée par les fonds publics qui rassemble les représentants des sept religions les plus importantes de la ville.

En cette période de conflit latent entre les deux communautés, l'UMP marseillaise pourra se vanter d'avoir réussi à réunir sous la même bannière revendicative les juifs et les musulmans. On verra bientôt les imams et les rabbins manifester bras dessus bras dessous sur la Canebière, avec Valérie Boyer à leur tête, pour réclamer le droit à une circoncision libre et gratuite, avec une banderole commune : le corps de nos enfants nous appartient. Valérie Boyer appuie sa proposition de quelques arguments de santé publique qui ressemblent fort aux argumentations hygiénistes de certains défenseurs de la circoncision prétendument laïques qui occultent totalement l'atteinte à l'intégrité physique des mineurs que constitue un tel acte. On retrouve bien là le même angélisme qui existait il y a quelques années dans les rangs des humanistes de gauche à propos de l'excision.

On ne remet pas facilement en cause les us et coutumes et les pratiques religieuses dans ce pays des droits de la Homme, même quand elles mettent en danger la vie des enfants. Le relativisme culturel impose des silences complices et un immobilisme conformiste bien confortable. Car il faut faire attention aux discours qui remettent en cause la circoncision. Il y a du tabou dans l'air et beaucoup d'hypocrisie. Il y a surtout des intérêts financiers faramineux en jeu pour les chirurgiens qui se spécialiseront officiellement dans ce type d'intervention si la proposition Boyer est acceptée. A l'heure actuelle, il n'existe aucune statistique sur le nombre de circoncisions rituelles effectuées pour des raisons médicales et effectivement remboursées par la Sécu. On comprend bien qu'aucun médecin n'avouera qu'il fait partie de ceux qui détournent la loi.

Il est donc toujours très difficile d'aborder ce sujet sans prendre le risque de se fâcher avec ses meilleurs amis. La circoncision fait partie de ces sujets délicats qui engendrent souvent de féroces polémiques (comme d'autres sujets tels que la prostitution ou l'euthanasie). Dans les rangs des bien-pensants de gauche comme de droite, il n'est pas politiquement correct de dire que la circoncision est une mutilation. Il ne faut surtout pas mettre en parallèle la circoncision et l'excision, ni affirmer que la circoncision imposée aux nourrissons (juifs) ou aux jeunes garçons (4 à 6 ans chez les musulmans) est une pratique barbare et qu'il faudrait l'interdire quand elle est pratiquée sur des mineurs (il en est question au Danemark) au nom du respect des droits des enfants. Quoi qu'il en soit, on se demande comment madame Boyer peut formuler une proposition aussi aberrante quand on sait dans quel gouffre financier se trouve notre Sécurité sociale et quand on voit les mesures de plus en plus drastiques imposées aux malades et aux médecins pour limiter les dégâts et renflouer les caisses ?

« Rembourser la circoncision dans un pays laïque... alors que dans ce même pays on dé-rembourse les anti-inflammatoires, les seuls à soulager les douleurs articulaires de nos petits vieux, qui soit-dit en passant n'ont pas droit à la CMU ! Ces gens qui tiennent les rênes de notre

pays sont vraiment des MINABLES ! » (parole d'internaute).

Il faut savoir que, lorsqu'elle n'est dictée par aucune considération médicale, une circoncision coûte entre 500 et 1000 euros. « Compte tenu de cet état de fait, explique Valérie Boyer, nombre de circoncisions rituelles sont effectuées sous couvert d'indications médicales. » Les familles se repassent les coordonnées de médecins sans scrupules, aliénés ou compatissants, disposés à se rendre complices d'une fraude. Quasiment toutes ces interventions chirurgicales sont des circoncisions rituelles ou bien des traitements de phimosis acquis provoqué par le décalottage intempestif et brutal de pédiatres et de mères incompetentes. Ces décalottages barbares blessent le prépuce, lequel cicatrise en formant un anneau fibreux cause de phimosis. Une abomination, en quelques sortes !

De plus, il s'avère que les pratiques ancestrales, non médicalisées, engendrent un taux important de complications (hémorragies, surinfections, plaies et mutilations du gland), complications qui sont nécessairement prises en charge par la Sécurité Sociale. « L'évolution démographique et sociologique de notre pays, ajoute la députée, pose la question de la place de cet acte chirurgical en termes de santé publique, de coût pour l'assurance maladie et de la laïcité. »

Tiens donc, madame la députée, on se demande ce que vient faire « la laïcité » dans cette histoire ? Vous y tenez à cette laïcité, vous y revenez à nouveau comme une si c'était une formule magique sortie de la panoplie des discours formatés des politiciens de tous horizons. Sarkozy vous a montré comment vous en servir, en l'appelant « positive ». Il faut croire qu'elle vous est bien utile, cette laïcité positive, pour faire passer la pilule devant les parlementaires les plus réfractaires. Valérie Boyer précise : « Entre la prise en charge complète par l'assurance maladie ou par les familles de cet acte, une troisième voie serait envisageable impliquant la création d'un contrat d'assurance circoncision proposé à la naissance des enfants mâles et destiné à prendre en charge les frais de réalisation de l'acte chirurgical. Il pourrait être, en outre, envisagé, sous certaines conditions et en préservant le principe de laïcité, une participation limitée de l'assurance maladie. » « En préservant le principe de laïcité » ! Mais, Madame la députée, savez vous ce qu'est le principe de laïcité ? Pensez-vous le respecter en favorisant, par sa prise en charge, la pratique d'une mutilation sexuelle qui n'existe que parce que des dogmes religieux l'imposent ? Et pourquoi ne pas demander en même temps la légalisation et le remboursement de l'excision ? Certains spécialistes estiment, en effet, qu'une forme d'excision appelée aussi « circoncision féminine » quand elle prend la forme de la seule ablation du capuchon clitoridien, peut être assimilée à une circoncision. Un Etat laïque, madame Boyer, ce n'est pas un Etat qui se plie aux exigences de la religion, ce n'est pas un Etat qui encourage des coutumes incompatibles avec le respect de l'intégrité des êtres humains, ce n'est pas un Etat qui donne des facilités financières aux familles pour mutiler « dans les règles de l'art » le corps de leurs enfants ! Mais il est vrai que pour vous la santé publique passe avant tout et que la prévention vous tient à cœur. Vous n'avez que faire de la laïcité et vous n'êtes pas la seule à penser qu'il vaut mieux couper les prépuces proprement que de se poser la question de l'utilité d'une telle pratique. Vous faites, il est vrai, des propositions originales « afin d'élaborer un protocole clair et applicable à tous qui préserverait la neutralité et l'égalité républicaine. » « La neutralité et l'égalité républicaine », rien que ça ! Peut-on parler de neutralité républicaine, madame Boyer, lorsqu'il s'agit de mettre à contribution l'ensemble des citoyens de ce pays pour financer un rituel religieux perpétué par les musulmans et les juifs et qui consiste à marquer, à vie, le sexe de leurs enfants mâles ? Est-ce être neutre que d'encourager une partie de la population à faire circoncire leurs garçons à un âge où ils n'ont pas le choix ? Où est l'égalité républicaine, madame Boyer, quand vous estimez que la Sécurité sociale doit prendre en charge (afin de compléter "l'assurance circoncision" que devront prendre les familles) l'ablation rituelle du prépuce d'une partie de la population ? Croyez-vous que les autres citoyens, à qui on refuse le remboursement de certaines prestations pour faire des économies, accepteront, par solidarité et au nom de l'égalité républicaine, une telle absurdité ?

« J'ai un ami qui a un petit salaire, il a perdu une dent faute de soins et n'a pas d'argent pour la remplacer. C'est ça la France de ceux qui endurent ! » (parole d'internaute).

L'idée se répand que la circoncision protègerait du SIDA. C'est ce qu'ont affirmé des chercheurs Franco-Sud-Africains lors d'une conférence internationale en 2005. Ces chercheurs, si bien intentionnés soient-ils, ont assurément ouvert une nouvelle manne pour tous les coupeurs de prépuces qui en feront leur beurre. On a quand même l'impression, en lisant des articles de

médecins incrédules, que cette campagne n'est qu'une vaste supercherie.

Sami Aldeeb, farouche opposant à la circoncision et auteur d'études critiques sur le sujet, explique que si cela était vrai les Américains seraient moins infectés par le VIH que les Européens alors que c'est l'inverse qui se passe. « En fait, écrit-il dans l'un de ces ouvrages, la circoncision n'a que deux avantages : elle réduit le poids de l'enfant et alourdit la poche du médecin. » Bientôt, grâce à Valérie Boyer, la circoncision aura un autre avantage, celui de rassembler religieux musulmans et juifs sous la même bannière.

À quand, avec les mêmes arguments, la demande de remboursement de la réfection d'hymens, ...et de l'excision, par-dessus le marché ?

**Brigitte Bré Bayle - ripostelaique.com - 09/02/09**

## Un prépuce dans le trou de la Sécu

Les circoncisions rituelles font très souvent l'objet de fausses déclarations pour être remboursées par la Sécu. Il en coûte 9 millions d'euros par an au contribuable. Fraude doublée d'une violation du principe de laïcité: la députée Valérie Boyer pose la question au Parlement.

La seule raison qui peut justifier le remboursement d'une circoncision par la Sécu, c'est un phimosis, c'est-à-dire un resserrement anormal du prépuce, qui oblige à le sectionner. Une posthectomie, on appelle ça — mais ce n'est pas très fréquent. En vertu du nom du principe de laïcité, les circoncisions rituelles (dans les pratiques juive et musulmane) ne sont pas remboursables. Si vous voulez faire circoncire votre fils, il vous en coûtera entre 500 et 1000 euros. Mais si vous obtenez un certificat médical de complaisance, stipulant que votre fils est atteint d'un phimosis, le tour est joué. Ça s'appelle une fraude. «*Les urologues sont régulièrement confrontés à ces demandes*», reconnaît Benoît Vignes, président du Syndicat national des chirurgiens urologues français. C'est pourquoi les urologues ont demandé des précisions à la Sécu. Le Dr Serge Larue-Charlus est venu leur apporter des chiffres : 75 500 posthectomies par an, soit 9 millions d'euros déboursés par la Sécu. Pas négligeable : c'est au moins 2 millions de plus que le coût des opérations de la prostate ! Sauf à contrôler chaque toubib, la Sécu ne dispose d'aucun moyen pour différencier les fraudes des vrais phimosis. Mais on peut se faire une idée en comparant les chiffres des différentes régions. 40 % des posthectomies sont pratiquées en Île-de-France. Et les deux tiers sur trois Régions : Île-de-France, PACA et Languedoc-Roussillon. Comme il n'y a aucune raison que les phimosis y soient plus nombreux qu'ailleurs, seule la fraude explique ces disparités géographiques. Les chiffres montrent encore que 65% des posthectomies sont effectuées sur des enfants de moins de 7 ans et 2% sur des enfants de moins de 1 an. Or les Juifs circoncisent à 8 jours, et les musulmans aux environs de 7 ans. Pas besoin de faire un dessin, donc. Les amis de le Pen en déduiront encore que ce sont les Arabes qui grèvent le budget de la Sécu, mais renvoyons-les dans leurs bas-fonds, car ce n'est pas le propos. Faut-il pour autant faire une croix sur le principe de laïcité ?

En septembre dernier, Valérie Boyer, députée UMP des Bouches-du-Rhône, propose, dans une question écrite au Parlement, d'«*élaborer un protocole clair et applicable à tous, qui préserve la neutralité et l'égalité républicaines*» et suggère «*un contrat d'assurance circoncision proposé à la naissance des enfants mâles*». Elle s'est vu reprocher sur des sites Internet de vouloir faire rembourser la circoncision rituelle par la Sécu. A *Charlie*, nous n'avons pas l'habitude de défendre des députés UMP, mais là, il faut lui rendre justice : ce n'est pas ce qu'elle dit. Certes, elle envisage «*sous certaines conditions préservant le principe de laïcité, une participation limitée de l'assurance maladie*»... Mais en attendant, c'est ça ou une prise en charge totale, frauduleuse et non dite... Ce qui n'est pas mieux. Le gouvernement n'a pas encore répondu à Valérie Boyer. Et à moi non plus, d'ailleurs, personne n'a répondu. J'ai contacté plusieurs fois la Sécurité sociale, le ministère de la Santé, le Conseil français du culte musulman... En vain. Charcuter le sexe d'un gosse qui n'a rien demandé, c'est déjà dégueulasse. Mais que nous, laïques et athées, financions cette barbarie : pas question.

**Antonio Fischetti - Charlie Hebdo - 04/03/09**

## La circoncision prise en charge par la Sécurité sociale

Le coût des circoncisions pour les personnes qui se convertissent à l'Islam à Abou Dhabi sera pris en charge par la Sécurité sociale de l'Emirat.

Pour bénéficier de cette couverture, le musulman de fraîche date doit produire un certificat attestant sa conversion, délivré par les tribunaux des Emirats. Chaque année, les autorités des Emirats annoncent des centaines de conversions à l'Islam, notamment parmi les travailleurs immigrés d'Asie du Sud-Est.

l'expressiondz.com - 08/02/09

## L'excision au cœur du procès de Charlie-Hebdo

Presque 7 heures de débat, hier après midi au tribunal de Lille, devant la présidente Cécile Dangles. *Charlie-Hebdo* s'en prend vertement à Brigitte Mauroy alors que cette dernière est une professeure de médecine connue et figure en deuxième position sur la liste UMP aux municipales lilloises.

Dans un livre collectif sur la sexualité (paru en 2005), Brigitte Mauroy écrit que le capuchon qui recouvre le clitoris, chez certaines Africaines, peut être trop long. On peut intervenir, chirurgicalement, pour le raccourcir. Pour Antonio Fischetti, journaliste à *Charlie-Hebdo* qui rédige un article percutant, c'est justifier indirectement l'excision. Evidemment, Brigitte Mauroy n'a jamais dit ça. Mais, dans certaines traditions, le sujet est brûlant puisqu'il s'agit de pratiquer l'ablation d'un organe essentiel pour le plaisir féminin. Brigitte Mauroy n'était pas présente hier. Me Vincent Potié, son avocat, s'insurge : «Oui, cette femme, engagée par ailleurs dans la lutte contre l'excision, trouve diffamatoire et atroce qu'on la présente comme complice de crimes contre les femmes». Me Maurice-Alain Caffier, pour l'ordre des médecins, se solidarise. Antonio Fischetti, lui, est présent à la barre : «Elle n'a pas voulu me répondre, mon enquête est celle d'un journaliste scientifique». La présidente Dangles le titille : «Pourquoi poser ces questions juste à ce moment-là ?» Réponse : «C'est le débat démocratique».

Le défilé des témoins n'apporte pas grand-chose mais on remarque le célèbre sexologue Gérard Zwang qui conteste cet ouvrage depuis longtemps. Le procureur Travessac prend alors fermement position : «Certes, les phrases litigieuses de Brigitte Mauroy sont maladroitement mais *Charlie-Hebdo* a dépassé les limites en associant la plaignante à l'excision». Une condamnation de l'ordre de 1000 ou 2000 euros est demandée.

Me Malka, dans sa plaidoirie, tient bon : «Les affirmations de Brigitte Mauroy ne reposent sur rien et justifient l'excision ! Au Caire ou ailleurs, les intégristes ne font pas dans la nuance». La relaxe est demandée. Il revient à la présidente Dangles de trancher : décision le 26 février.

nordeclair.fr - 13/02/09

## Relaxe cuisante

Brigitte Mauroy en disgrâce ? C'est ce qu'on pouvait se demander après avoir entendu le délibéré du procès qu'elle avait intenté contre *Charlie-Hebdo*, et son journaliste Antonio Fischetti. Car la Justice a nettement tranché. Et donné tort à Mme Mauroy. La plainte pour refus d'insertion de son droit de réponse a été rejetée. Celle pour diffamation aussi. «Au bénéfice de la bonne foi» de Fischetti, la juge a souligné l'«intérêt légitime à attirer l'attention du lecteur» sur les «erreurs» scientifiques de l'élue UMP. Qualifiant l'enquête du journaliste de «sérieuse», elle a rappelé que dans ce genre d'affaires il était «naturel qu'une discussion s'engage». Ce que Brigitte Mauroy n'a pas trouvé utile. Enfin, la plainte du *Conseil de l'Ordre des médecins* a été balayée d'un trait,

puisque'il était «irrecevable à agir».

[lille43000.com](http://lille43000.com) - 26/02/09

## Des journalistes sierra-léonaises humiliées par un mouvement pro-excision

4 journalistes sierra-léonaises, qui avaient couvert une campagne contre les mutilations sexuelles féminines, ont été obligées de se dévêtir et de marcher nues dans la rue par un groupe favorable à ces pratiques, ont indiqué lundi des témoins. Les journalistes ont été prises à partie vendredi dans la ville de Kenema, dans l'est de la Sierra Leone, par des membres du groupe *Bondo*, une organisation secrète traditionnelle qui pratique les mutilations sexuelles sur les femmes, perçues comme un rite d'initiation. Ils ont déshabillé les journalistes avant de les forcer à marcher nues dans la ville avant que la police et des organisation locales des droits de l'Homme n'interviennent, selon des témoins interrogés par l'AFP. Selon l'ONU, 94% des femmes et filles de Sierra Leone entre 15 et 49 ans ont subi une excision.

[7sur7.be](http://7sur7.be) - 09/02/09

## Journée Internationale de lutte contre l'excision

Près de 85 % des fillettes maliennes sont excisées et, contrairement aux pays voisins, aucune loi n'y interdit cette pratique. Nous avons interrogé Kadidia Sidibe, présidente de l'association AMSOPT, qui sensibilise les populations aux dangers de l'excision et les incite à y renoncer.

*Comment expliquer que le Mali ne parvient pas à faire baisser le nombre d'excisions pratiquées chaque année ?*

Le Mali est un pays très vaste. Les premières études, en 1975, donnaient 92 % de femmes excisées. Aujourd'hui, être passé à 85 %, c'est quand même une petite victoire. Parler de sexe, même entre jeunes filles, c'est tabou, et il règne une certaine confusion entre virginité au mariage, sexualité et excision. La pratique repose avant tout sur un manque d'éducation. Les gens répètent et font ce qu'on leur dit, sans chercher à comprendre. La plupart pensent que l'islam autorise cette pratique. En plus, au Mali, la décision d'exciser ne revient pas juste aux parents. Tout le monde peut en décider, de la femme du beau-frère à une voisine qui a de l'influence. Parce que tous pensent bien faire.

*Vous avez réussi à faire abandonner l'excision à cinquante des cent villages dans lesquels votre association mène des actions, en partenariat avec l'ONG Équilibres & Populations et l'Unicef. Comment faites-vous pour convaincre ?*

J'ai fait le tour des villages de cinq régions du pays. Je commence par rencontrer les chefs coutumiers pour les villages animistes ou les chefs religieux. La plupart du temps, ils écoutent. Puis, il faut convaincre les femmes influentes. Si elles prennent la décision, les autres suivront. Dans chaque village, on installe un assistant, on forme des animatrices et on choisit des relais, deux hommes et deux femmes. L'important, c'est de les amener à réfléchir. Pendant les formations, on montre des images de sexes féminin et masculin à des groupes mixtes et on en parle avec eux. Cela donne lieu à des confessions, soit de femmes qui revivent le choc, soit d'autres qui expliquent qu'elles ont un problème médical dû à des complications. Dans ce cas, on les oriente vers le gynécologue qui travaille avec nous.

*Comment être sûr qu'une fois décidé, l'abandon de l'excision est respecté ?*

Un comité de suivi est mis en place et géré par les habitants. Ça, c'est très important. Et nous procédons régulièrement à des évaluations physiques. Globalement, les villages qui ont décidé de l'abandon s'y tiennent. Ça fonctionne d'ailleurs davantage dans les villages animistes, dans lesquels les habitants prêtent serment sur un fétiche. Il est dit que toute personne qui se dérobe au serment mourra. Aujourd'hui, ce sont les chefs eux-mêmes qui viennent nous chercher. Nous nous apprêtons à prendre en charge quarante nouveaux villages. Nous avançons lentement et sûrement.

## Mère excisée, fillettes en danger

A l'occasion de la journée de lutte contre les mutilations sexuelles féminines, rencontre avec la responsable d'une unité spécialisée, au CHU de Nantes,

le Docteur Véronique Carton. Chaque année, une centaine de femmes excisées viennent consulter dans cette structure, l'*Unité de gynécologie obstétrique médico psycho-sociale* (Ugomps).

*Un couple originaire de Guinée vient d'être mis en examen à Nevers (Nièvre) pour une tentative d'excision sur leur fille de 7 ans. Cela arrive encore, aujourd'hui, en France?*

C'est de plus en plus rare, heureusement. Le travail de prévention commence à payer. Les affaires qui arrivent devant la justice sont de toute façon très rares. Dans le cas que vous citez, le tribunal a été saisi car la mutilation, réalisée à la maison, a entraîné une hémorragie vaginale. Celle-ci a nécessité l'intervention des pompiers, puis l'hospitalisation de la fillette. Sinon, l'information n'aurait sans doute pas circulé, si ce n'est dans la communauté guinéenne.

*Les gynécologues sont-ils suffisamment avertis au sujet de l'excision?*

Pas forcément. Je prendrai mon propre cas en exemple. J'ai 51 ans, une carrière déjà longue derrière moi. Je reçois des femmes africaines en consultation depuis longtemps. Avant d'être sensibilisée au problème par mon chef de service, le Pr Henri-Jean Philippe, je n'avais jamais remarqué de mutilation. Ça peut paraître incroyable, mais le gynécologue qui pratique l'examen classique ne regarde pas la région clitoridienne. Sa préoccupation, c'est de réussir à placer le spéculum (l'instrument destiné à visualiser le col de l'utérus) au niveau du vagin sans faire mal à la patiente. Il ne regarde rien d'autre.

*Et maintenant?*

Je procède tout à fait différemment. Quand je reçois une femme, je lui demande d'abord le pays dont elle est originaire. En Guinée, 98% des femmes sont excisées. En Egypte, 97%. C'est une première indication. Ensuite, je l'examine.

Si je constate une excision, j'attends, pour aborder ce sujet difficile, le moment où je me déplace pour prendre sa tension. A ce moment, je suis près de son visage, et je lui dis, par exemple: je sais que dans votre pays, les petites filles subissent une excision. Et je vois comment elle réagit.

*Pourquoi aborder la question?*

D'abord pour l'aider, elle. Bien souvent, la mutilation crée des difficultés dans les relations sexuelles -un sujet tabou. Mais surtout pour protéger la deuxième génération. Si elle a des filles, celles-ci courent un danger quand elles retournent au pays pendant les vacances. Sur place, la pression de la famille est grande car les femmes non excisées sont mises au ban de la communauté. Il arrive qu'une grand-mère ou une tante fasse pratiquer l'excision en cachette des parents.

*Comment protéger ces fillettes?*

L'un des moyens que nous avons trouvé est de faire établir, avant le départ en vacances de l'enfant, un certificat de non-excision. C'est un médecin de la Protection maternelle et infantile qui s'en charge. Une fois dans leur pays d'origine, les parents montrent le certificat. Ils expliquent que la fillette sera examinée à nouveau à son retour en France. Et que si elle a été excisée, eux se retrouveront en prison. Et donc, qu'ils ne pourront plus envoyer d'argent au pays. C'est simple et le plus souvent, efficace.

## **Afrique de l'Ouest : la mutilation génitale féminine ne connaît pas de frontières**

Des lois contre la mutilation génitale féminine sont en train de conduire la pratique sous terre et à travers les frontières, déclare une étude du *Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes* (UNIFEM).

Cette étude publiée l'année dernière, a examiné le flux de filles voyageant pour être excisées entre le Burkina Faso et ses voisins : Mali, Niger, Ghana et Côte d'Ivoire. Excepté le Mali, tous les quatre pays concernés par l'étude disposent de lois contre la MGF, bien que la mise en vigueur varie largement.

La proscription de cette pratique a "profondément influencé le discours sur l'excision féminine", indique l'étude. Dans des enquêtes, entretiens et des conversations informelles, les gens nient que cette pratique continue. Les excisions de groupe ne sont plus annoncées dans le marché.

Mais la pratique se produit toujours, et voyage partout où les gens pensent qu'elle ne sera pas punie ou remarquée. "Nous pensons qu'elle s'aggrave", a affirmé Francis Bogie Boogere, un spécialiste en violences sexuelles à l'UNIFEM au Burkina Faso.

L'étude constate qu'en plus de la législation anti-MGF, les liens ethniques à travers les frontières étayent des réseaux sociaux et culturels qui facilitent l'excision transfrontalière. Les Peuls se déplacent entre les frontières du Burkina Faso et le Niger, les Gourmantchés entre le Burkina et le Niger, les Dagara et les Lobi entre le Burkina et le Ghana, pendant que des travailleurs burkinabé en Côte d'Ivoire vont au pays pour exciser les filles puis retournent. Lorsque le nord de la Côte d'Ivoire est devenu sans loi durant la guerre civile, la mutilation génitale féminine a prospéré là.

Les communautés mossi et yagse venues du Burkina Faso découvrent au Mali "la situation idéale pour exciser leurs filles à la vue de tous", souligne l'étude. Entre juillet et novembre, lorsque des milliers de jeunes Burkinabé traversent la frontière à pied, par des charrettes à bœufs, à bicyclette ou en bus pour ramasser du coton au Mali, et pendant les vacances scolaires, des filles se mêlent à ce flux.

Boogere a détecté la preuve anecdotique du trafic de clitoris coupés pour la sorcellerie en Côte d'Ivoire. "Des exciseuses au Bénin et au Togo connaissent des guérisseurs traditionnels qui connaissent des hommes riches en Côte d'Ivoire qui croient que ces fétiches les rendront plus riches", a-t-il confié à IPS. Ce commerce pourrait saper les efforts pour mettre fin à cette pratique nuisible infligée à des milliers de filles en Afrique de l'ouest chaque année, s'inquiète-t-il.

Puisque les nationaux ouest-africains n'ont pas besoin de passeports et de visas pour voyager dans la région, les familles peuvent facilement amener les filles en traversant la frontière. Certaines exciseuses possèdent des maisons d'accueil rudimentaires pour leurs visiteurs. Ou l'exciseuse voyage pour faire une excision de masse, ou des familles et l'exciseuse se rencontrent à la frontière.

Les exciseuses du groupe ethnique mossi sont réputées être les meilleures. L'étude décrit comment les communautés nomades mossi organisent secrètement le voyage des célèbres exciseuses vers le Ghana et, à travers un système complexe d'informations et d'alertes codées, les cachent et les font sortir si elles risquent d'être arrêtées. Les lois anti-MGF permettent de sensibiliser les gens sur le danger de l'excision, mais provoquent également "une mutation négative en un phénomène clandestin", indique l'étude. Les conditions secrètes de la pratique compliquent les estimations, mais il semble que les filles sont excisées dès leur plus jeune âge, selon Boogere. Au Burkina Faso, qui a interdit l'excision des filles en 1996, "la clandestinité est une conséquence imprévue de la loi", a déclaré Alice Tiendrebeogo, une historienne enseignante burkinabé, et une ancienne ministre de l'Education. C'est pourquoi le Mali, où environ 80 pour cent des filles sont excisées, est en train de prendre "la voie douce" pour convaincre les gens d'abandonner cette pratique à travers des campagnes communautaires, a expliqué Diarra Affusatou Thiero, un juge à la Cour suprême et ancienne ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, entre 1997 et 2002. "Nous ne voulons pas voter une loi juste pour

dire que nous en avons une si elle ne sera pas respectée et appliquée", a-t-elle dit à IPS.

"Nos belles-mères, nos grand-mères et nos mères amènent nos enfants pour les exciser pendant que nous sommes au travail ou en voyage. Comment puis-je amener ma belle-mère devant les tribunaux? Je perdrais mon mari, ma famille.

Je serais déshonorée. C'est compliqué. C'est mieux de sensibiliser pour amener un changement", a-t-elle ajouté. Cependant, parce que justement le Mali "ne dispose pas de mécanismes répressifs autour de l'excision, le pays demeure un El Dorado pour des pratiquants burkinabé", indique l'étude. La région n'a pas de mécanismes pour faire face à la MGF transfrontalière. Seule la loi du Ghana autorise des poursuites judiciaires si l'excision est faite à l'extérieur du pays. Ailleurs, des législateurs n'ont pas prévu la stratégie transfrontalière des personnes qui résistent au changement. En novembre, lors d'une rencontre avec des Premières dames de sept pays d'Afrique de l'ouest, l'UNIFEM et des gouvernements ont lancé un plan d'action régional dans des régions frontalières impliquant des gouverneurs, la police et des organisations non gouvernementales.

"La question fondamentale est que les deux côtés de la frontière doivent être vigilants", a souligné Tiendrebeogo. Néanmoins, indique l'étude, la solution ne réside pas dans la répression, mais dans la capacité à convaincre les gens d'abandonner la pratique. Les stations de radios communautaires constituent la clé pour cette approche, puisqu'elles atteignent les populations dans leur propre langue et diffusent à travers des frontières. Important également, c'est l'engagement public plus grand des leaders politiques, religieux et traditionnels, que l'étude juge "faible". Jusque-là, les campagnes restent sporadiques, non participatives et faiblement adaptées à leur cible. "L'excision transfrontalière est une conséquence inattendue et perverse... et la preuve de l'inefficacité des approches et stratégies utilisées", conclut l'étude.

**ipsinternational.org - 10/02/09**

### **Kenya : chez les Mau Mau**

L'insurrection Mau Mau (1952 - 1956) aboutit à l'indépendance du Kenya.

Le serment pour entrer dans ce mouvement comportait 21 points. Extraits :

9 - Je ne fréquenterai jamais les prostituées

10 - je ne mettrai jamais une fille enceinte sans l'épouser

11 - Si je me marie, je ne chercherai jamais à divorcer

12 - Je ferai exciser toutes mes filles

13 - Je ne boirai jamais de bière européenne ni ne fumerai de cigarettes de même provenance.

Source : *Mau Mau from within*, Monthly Review Press, New-York, 1966.

**AME - 21/01/09**

### **Burundi : un albinos de 6 ans tué**

Un garçon albinos de 6 ans a été tué et mutilé hier soir dans le nord du Burundi, le dernier d'une série de meurtres rituels visant les albinos dans le pays et en Tanzanie voisine. "Cette nuit, un groupe de malfaiteurs a attaqué une famille de la commune de Ruvumo, dans la province de Kayanza. Ils ont d'abord ligoté les parents d'un garçon albinos de 6 ans puis ils ont coupé ses jambes et ses bras avant de s'enfuir", a déclaré à l'AFP le porte-parole de la police nationale Pierre Chanel Ntarabaganyi. La province de Kayanza est située à environ 90 km au nord de Bujumbura. "L'enfant a été découpé alors qu'il était encore vivant et ce sont ses cris qui ont réveillé tout le voisinage", a indiqué à l'AFP une source policière à Kayanza, sous couvert de l'anonymat, précisant que les assaillants avaient emporté avec eux les membres de la victime. Par ailleurs, le procureur Nicodème Gahimbare, en charge des dossiers d'assassinats d'albinos dans le pays, a rapporté à l'AFP la mort "il y a deux semaines" et dans des circonstances

similaires d'une femme albinos de 40 ans dans la province de Muyinga (au nord-est). Ces nouveaux crimes portent à au moins 8 le nombre d'albinos tués ces 5 derniers mois dans le pays alors qu'un neuvième est porté disparu. Ils surviennent dans un contexte de recrudescence de crimes rituels à l'encontre des albinos, leurs membres ou leurs organes étant notamment utilisés par des sorciers en Tanzanie pour confectionner des grigris porte-bonheur à l'attention des chercheurs d'or notamment.

lefigaro.fr - 24/02/09

### Film contre la circoncision féminine

Dakar: le théâtre Daniel Sorano a abrité mercredi le lancement du festival panafricain des films sur les violences basées sur le genre, au lendemain de la célébration de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. La salle de spectacle du temple de la culture sénégalaise prise d'assaut par un public en majorité des femmes et des jeunes a servi de cadre au démarrage d'une semaine de projections des films primés à travers certains quartiers de Dakar et de la banlieue.

Pour la deuxième édition du festival panafricain, le film *The day I will never forget* de Kim Longinotto du Kenya a été primé et sera l'objet de projections.

Le film documentaire qui a reçu le premier prix traite de l'excision et démystifie l'âge de l'excision, un rituel fortement ancré dans la société kenyane. Avec une grande compassion et émotion, la réalisatrice raconte les histoires de femmes et de petites filles qui débattent de cette pratique culturelle et traditionnelle.

Le film expose les différentes problématiques de violences basées sur le genre et examine la pratique des mutilations génitales féminines au Kenya en donnant la parole aux femmes. Le documentaire montre également le combat des pionnières africaines engagées pour l'abandon de l'excision.

La réalisatrice est "réputée pour son travail sur la situation difficile des victimes féminines de l'oppression ou de la discrimination et pour son engagement en faveur de cette cause" a expliqué le jury pour justifier son choix.

aps.sn - 26/11/08

---

**Article 222 est publié par l'Association contre la Mutilation des Enfants  
AME - BP 220 - 92108 Boulogne cedex  
2<sup>e</sup> trimestre 2009**

<http://www.enfant.org>

[Retour au sommaire des journaux](#)

[Retour au sommaire en français](#)

[Retour page d'accueil](#)